

FORAY[®] 48 B

FORAY[®] 48 B (AMM Biocide n°FR-2013-0022) est un insecticide biologique présentant une activité spécifique sur les chenilles (larves) de lépidoptères. Il est issu de souches non génétiquement modifiées et est donc garanti non OGM .

Produit utilisable en application BIOCIDÉ (protection de l'Homme, des animaux, et de l'Environnement).

Composition :

FORAY[®] 48 B est une suspension concentrée aqueuse contenant les principes actifs (spores et cristaux) de la bactérie *Bacillus thuringiensis* sous-sp. *kurstaki*.

Le **Titre** en unités internationales d'activité est de 10.600 UI/mg de produit (11300 UAAK/mg)

Mode d'action :

FORAY[®] 48 B est un insecticide agissant exclusivement après ingestion du végétal traité. Les chenilles arrêtent de s'alimenter quelques heures après l'ingestion et ne font plus de dégâts sur la végétation des arbres. Elles meurent ensuite dans les jours qui suivent.

Utilisation :

FORAY[®] 48 B est très efficace contre les lépidoptères ravageurs de la forêt tels que les chenilles processionnaires du pin et du chêne, les tordeuses et géométrides et le bombyx disparate.

Dose et mode d'emploi :

Contre ces ravageurs, et spécifiquement la processionnaire du pin et le bombyx disparate sur les chênes, **FORAY[®] 48 B** s'utilise en application aérienne en UBV (ultra bas volume) à la dose homologuée de 3 L/ha (40 Milliards d'UBI) de formulation pure non diluée, sur les stades L 2 , L 3 (à 4 L/ha sur le stade L4 et sur processionnaire du chêne).

Afin d'obtenir une pulvérisation fine et homogène sur tous les organes végétatifs colonisés par les chenilles, l'usage de buses rotatives type "Micronair" est recommandé.

L'addition de seulement 10 % d'eau peut améliorer la dilution en cas de colmatage des buses.

En application terrestre, **FORAY[®] 48 B** doit être dilué avec de l'eau. La dose de **FORAY[®] 48 B** est toujours de 3 L/ha, la quantité d'eau étant fonction du matériel de pulvérisation utilisé (bas volume ou grand volume).

Dans tous les cas, on veillera à bien agiter les bidons avant de mélanger à l'eau, puis de maintenir une légère agitation dans la cuve de pulvérisation.

Lors de l'emploi de citernes de 1 000 Litres, il est recommandé de bien brasser le produit avec une pompe indépendante, avant de remplir les cuves de l'hélicoptère.

Le temps de séchage du produit est de 4 à 6 heures après l'application. Le traitement doit être renouvelé si une pluie intervient moins de 6 heures après l'application.

Conservation :

FORAY[®] 48 B est une suspension concentrée aqueuse stable, non classée, non irritante. Conservée dans son emballage d'origine, à l'abri des rayons directs du soleil, et de préférence dans un endroit frais, l'efficacité de la formulation est garantie pour deux saisons. La conservation au froid (+4°C), permettra de maintenir la stabilité pour une plus longue durée.

FORAY[®] 48 B et l'environnement :

La spécificité de **FORAY[®] 48 B** assure l'innocuité du produit pour l'Homme et sur l'ensemble de la faune domestique et sauvage, terrestre et aquatique. **FORAY[®] 48 B** est sans effet sur la faune auxiliaire, et est un partenaire privilégié des programmes de lutte intégrée et de lutte biologique.